

**Décision n° P 2018 - 44 en date du - 8 JUIN 2018
portant délégation de signature du président du directoire en matière
d'acquisitions foncières**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 30 mai 2018 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Vu le relevé de décision du comité des investissements n°32 valant délibération du directoire,


Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Françoise HEBRARD, responsable des acquisitions foncières au sein de la direction de la valorisation et du patrimoine, à l'effet de signer, au nom du président du directoire :

- un protocole transactionnel avec l'association pour le Développement des Foyers (ADEF) portant sur la réalisation par la Société du Grand Paris sous sa maîtrise d'ouvrage et à ses frais d'une voie d'accès permettant d'assurer la desserte du parking situé au nord de la parcelle cadastrée à Saint-Ouen section C n° 185.
- et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Article 2 : La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le



Le président du directoire

Thierry DALLARD

